



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Vote électronique du mercredi 23 novembre 2022 au vendredi 25 novembre 2022**

N°01 – D.25.11.2022

**Point à l'ordre du jour :**

**1. Demande de l'Université Grenoble Alpes relative à la sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental**

**Membres présents dans le cadre du vote électronique :** LAKHNECH Yassine, BARBIER Emmanuel, BERRUT Catherine, BERZIN Corinne, MERLE Elsa, MERMILLOD Pascale, PERSICO Simon, SCHWARTZ Jean-Luc, SCOLAN Virginie, ADAM Véronique, DEVILLERS Thibaut, LAMBLIN Jacob, LAURENT Alain, LE ROY Anne, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, VINCENT Thierry, BORRAS Isabelle, CHALON Nathalie, FORESTIER Gérard, MICHEL Mickaël, TERRIER Laurent, VILAIN Coriandre, LE COZ Yvenn, WITINDI Matis, JANAMI Selman, DOULAT Léonce, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, LABRIET Pierre, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, PELLA Dominique, BOLF Edith, VERNAY Pascale, SIMIAND Marie-Christine, DAUGUET Pascale.

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération N° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique) modifiée par la délibération N°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration du 11 mars 2021 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique),

Vu l'ordonnance n° 2018-131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts,

Vu l'avis du comité technique du 22 novembre 2022,

*Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le président de l'Université Grenoble Alpes à formuler la demande auprès de la Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de déclencher la procédure de sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental par pérennisation de ses statuts selon les modalités prévues au chapitre III de l'ordonnance du 12 décembre 2018.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Nombre de votants	39
Voix favorables	27
Voix défavorables	9
Abstentions	3

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration autorise, à la majorité absolue des membres composant le conseil, le président de l'Université Grenoble Alpes à formuler la demande auprès de la Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de déclencher la procédure de sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental par pérennisation de ses statuts selon les modalités prévues au chapitre III de l'ordonnance du 12 décembre 2018.**

Publié le : 28/11/2022

Transmis au Rectorat le : 28/11/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 25 novembre 2022

Le Président de l'Université Grenoble Alpes

Yassine LAKHNECH



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.